



SYnergies

+ MINI MÉMO-TRI

+ JEU-CONCOURS

n° 34 - Octobre 2025

Journal d'information du Syded du Lot

RECYCLAGE : LE TRI DES IDÉES REÇUES



ÉDITO

LES LOTOIS SONT EXEMPLAIRES : "FAKE NEWS" ?

Depuis bientôt 30 ans, le Lot fait figure de précurseur dans la gestion des déchets en milieu rural. Dès l'origine, nous avons mis en place des consignes de tri simples et claires (emballages + papiers) adoptées par plus de 90 % des Lotois. Résultat ? Depuis des années, notre territoire demeure le plus performant d'Occitanie pour le recyclage des emballages.

Pourtant, malgré les chiffres et ce travail de longue haleine accompli collectivement, les doutes persistent face à notre poubelle : « bac de tri ou pas ? » Certains médias, en quête d'audience, véhiculent l'idée que « tout finit mélangé », que « nos plastiques partent en Asie » ou que « le recyclage est une illusion ». Les fausses rumeurs, amplifiées par les réseaux sociaux, suscitent un scepticisme grandissant : « À quoi bon trier ? ».

C'est pourquoi il nous a semblé important de rétablir quelques vérités à travers des faits que vous pourrez vérifier par vous-même : rapports d'activités, visites de centres de tri, stands et animations scolaires... Autant d'occasions de constater que le tri des emballages reste plus que jamais un geste citoyen essentiel.

Puis, n'oublions pas tous ceux qui, à leur échelle, travaillent dans l'ombre au service de l'environnement. Je pense bien sûr aux agents de collecte et à nos agents de tri et d'accueil en déchèterie, ainsi qu'à tous ceux qui font "la part du colibri" dans leurs choix et leurs gestes au quotidien.

Ensemble, continuons à faire du Lot un territoire exemplaire en matière de tri : chaque geste compte pour préserver nos paysages, économiser les ressources et renforcer la solidarité territoriale.

Stéphane Magot
Président du Syded



Entre nous

Vous nous posez souvent ces questions...



"Je fais quoi de mes tailles de haies ?"

Les tailles de haies et autres gros végétaux sont toujours acceptés en déchèterie. Seules les feuilles mortes et les tontes d'herbe n'y ont pas leur place, tout comme dans les bacs de collecte.

Pour les branches fines, vous pouvez aussi les couper en morceaux ou les broyer à la tondeuse pour ensuite les incorporer dans votre composteur. Les brindilles de bois, tout comme les feuilles sèches, sont riches en carbone. Elles équilibrent les apports d'azote des matières végétales humides comme les épiluchures.

+ d'astuces dans le SYnergies n° 32

"Comment composter les feuilles de chêne ?"

Les feuilles de chêne et de châtaignier sont extrêmement riches en tanins et mettent plus de temps à se décomposer. Pour accélérer leur décomposition, il est conseillé de les broyer menu. Astuce la plus simple : les laisser au sol et passer la tondeuse. De plus, les mélanger avec des matières riches en azote comme les tontes de pelouse facilite leur transformation en un excellent compost !



"J'ai perdu mon pass déchets ; que faire ?"

Sur pass.syded-lot.fr, une évolution de l'espace personnel permet désormais de récupérer son pass déchèterie.

Si vous n'avez pas encore créé votre espace personnel, suivez la procédure ci-contre.

En cas de difficulté rencontrée :

monpassdechets@syded-lot.fr

Sauvegardez votre pass

Pensez à réaliser une capture d'écran de votre pass depuis votre smartphone. Sous Android, vous pouvez l'enregistrer dans Wallet, au même titre que vos cartes de fidélité. Sur un iPhone, c'est moins évident, mais faisable en passant par une application tierce comme "Pass2U".

"Comment créer mon espace personnel pass déchets ?"

Lors de la réception de votre pass déchèterie, une **référence utilisateur** est notée dans le corps du courriel. Cette référence est une suite de huit lettres en capitales (ex. : ABCDEFGH).

Vous aurez besoin de copier-coller cette référence lors de la création de votre compte sur pass.syded-lot.fr.

Votre espace personnel vous permettra d'avoir accès à vos données.

Édition : Syded du Lot, 504 Route des Matalines 46 150 Catus
Tél. 05 65 21 54 30 — Mail : accueil@syded-lot.fr

Directrice de la publication : Muriel Descamp

Rédaction : Jean-Loup Oudin, Cyril Mailhes

Conception : service Communication

Impression : Champagnac, certifié Imprim'vert

Tirage : 102 500 exemplaires sur papier 100 % recyclé

Distribution : la Poste | RCS : 453 372 997 RCS CAHORS

Dépôt légal et parution : octobre 2025

ISSN : 1961-7763 (Imprimé) | 2592-558X (en ligne)

Journal gratuit, ne peut être vendu.

Crédits photos (reproduction interdite sans l'autorisation des auteurs) : Syded du Lot, Citeo, freepik.com, pexels.com, pixabay.com, et mentions apposées sur certains visuels.

Sources de données : Syded du Lot, Citeo, Ademe.

"LOT" : en cohérence avec leur bassin de vie, des collectivités hors du département adhérent au Syded. Aussi, pour ne pas alourdir le rédactionnel, le terme "Lot" employé ici sous-entend un territoire plus étendu desservi par le Syded.



LE TRI
+ FACILE



1^{er}département "meilleur trieur"
d'Occitanie

101 kg/Lotois

d'emballages et documents
recyclés en 1 an

90%

de trieurs
engagés2
3personnes sur
doutent encore

DES LOTOIS PARTAGÉS FACE AU BAC DE TRI

Le tri des emballages et papiers est devenu un réflexe quasi unanime pour près de 9 Français sur 10. Les apports s'améliorent, atteignant une moyenne nationale de 72 kg par an et par habitant. Dans le Lot, cette dynamique est encore plus marquée, avec plus de 100 kg recyclés par personne, plaçant le département en tête de l'Occitanie ! Ce résultat témoigne d'un véritable engagement citoyen sur notre territoire. Malgré tout, encore trop d'emballages sont gâchés en étant jetés dans le sac noir. Alors, comment expliquer ce paradoxe ?

Des faits expliquent les performances du Lot...

Le Lot précurseur : avec le premier centre de tri rural en France construit à Catus, cela fait plus de 30 ans que les Lotois sont engagés dans le tri, avec des consignes simples et uniformes sur l'ensemble du territoire.

Une pédagogie de proximité : toutes les écoles primaires du Lot bénéficient des animations pédagogiques gratuites du Syded sur la prévention, le tri et le compostage des déchets. Aussi, en collaboration avec les communes, les collectivités et les professionnels, les animateurs du Syded accompagnent la mise en place de solutions de tri et de compostage hors domicile (écoles, restaurants, lieux publics, entreprises, festivals...). Ils rencontrent également les habitants pour répondre à leurs questions.

Des résultats concrets : les efforts des Lotois se traduisent notamment par une diminution de 45 kg/hab. de déchets résiduels (ordures ménagères) en 15 ans, 18 500 t par an de ressources recyclées, et plus de 300 emplois locaux dédiés à l'environnement.

... Mais, des doutes persistent

La règle est simple : dans le bac de tri, on dépose UNIQUEMENT des EMBALLAGES et des papiers. Mais, la notion d'emballage n'est pas toujours comprise. ➡

Des encombrants dans le bac de tri : une étude de Citeo indique que 2 personnes sur 3 déclarent déposer des objets dans le bac de tri parce qu'ils sont en plastique, peu importe leur taille. C'est ainsi que des tuyaux d'arrosage ou des bâches arrivent chaque jour sur nos usines de tri et entraînent des pannes ou des casses de machine.

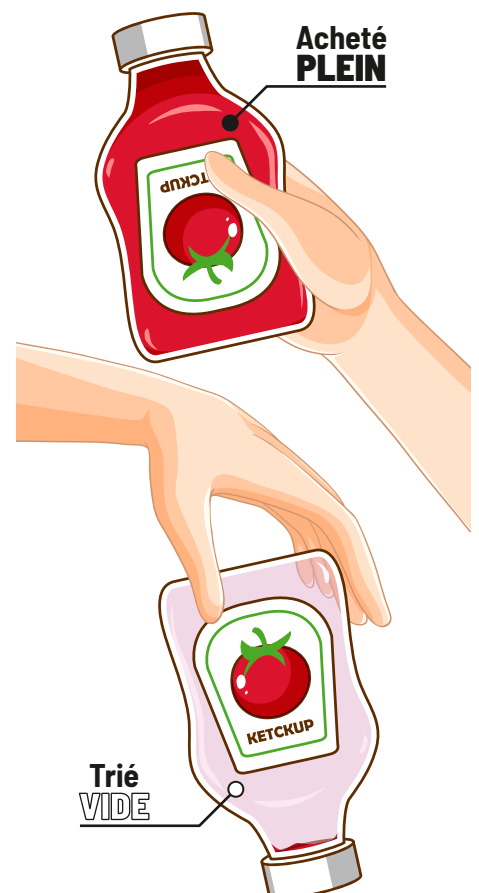
Des emballages qui échappent au recyclage : chaque année, dans le Lot, près de 50 kg d'emballages par habitant finissent dans la poubelle noire et sont ainsi gaspillés à tout jamais.

Un tri qui n'est pas systématique : si 9 Français sur 10 déclarent trier, seulement la moitié le font partout et en toutes occasions. Le tri est un réflexe à étendre en dehors de la maison.

Dans ce SYnergies, nous vous proposons de vous libérer des doutes qui parasitent le tri et de tordre le cou aux idées reçues...

"C'est quoi un
EMBALLAGE ?"

ON L'ACHÈTE PLEIN...



... ON LE TRIE VIDE !



PRÉJUGÉS OU

Près de 9 Français sur 10 considèrent le tri comme un acte citoyen essentiel permettant le recyclage nécessaire des matières.

Pourtant, de fausses idées ont la peau dure et certaines "vérités" méritent d'être nuancées et observées sous le bon angle...

PRÉJUGÉ #1

"Tout est remélangé, ça ne sert à rien de trier"

FAUX ! Les emballages et documents sont collectés séparément des déchets résiduels (sac noir) afin d'être triés par matières en centre de tri, puis expédiés dans les différentes usines de recyclage. Cependant, quand les agents de collecte constatent qu'un bac de tri comporte trop d'erreurs (déchets volumineux, produits polluants, déchets électriques...), ils ont la consigne de le collecter avec les déchets non recyclables pour éviter les dégradations des conditions de travail et du matériel des centres de tri que vous pouvez venir visiter (visite.syded-lot.fr).

"Les emballages ne sont pas tous recyclés"

VRAI... Parce que pour être recyclé, un emballage doit avant tout être trié. Or, près d'un tiers des emballages sont encore, à tort, jetés dans le sac noir, et finissent alors enfouis ou incinérés. Pourtant...

...Tous les emballages en papier, carton, métal et verre sont 100 % recyclables ! Pour les plastiques : 80 % le sont, et seulement 20 % sont encore non recyclables pour le moment. En revanche, leur tri permet de réaliser des tests et des recherches en écoconception pour les remplacer, à terme, par des emballages recyclables.

Déjà, depuis cette année, l'usine de la société Indaver située à Anvers, en Belgique, est la première au monde capable de recycler en boucle le polystyrène compact utilisé dans la fabrication des pots de yaourt... pour faire à nouveau des pots de yaourt.

Alors, faut-il vraiment trier tous les emballages ?

OUI ! Un emballage trié sera transformé en ressource : soit il sera recyclé, soit il sera valorisé pour produire de l'énergie.



PRÉJUGÉ #2

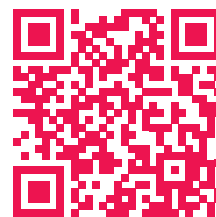
"Il y a beaucoup trop d'emballages... On ne peut rien y faire !"

VRAI Trop de produits se trouvent dans des paquets surdimensionnés ou suremballés, même si actuellement davantage d'emballages deviennent plus compacts, fabriqués en carton plutôt qu'en plastique...

MAIS... Nous avons le pouvoir d'agir ! Dans certains cas, il revient au consommateur de faire des choix impactants. On peut opter pour du café en vrac, plutôt qu'en dosettes, boire de l'eau du robinet, plutôt qu'en bouteille...

Quand un produit ne plaît pas, il ne reste pas en rayon. C'est pourquoi Citeo propose d'agir en signalant en ligne les emballages superflus avec leur programme :

MOINS, C'EST MIEUX !



moinscestmieux.syded-lot.fr



PRÉJUGÉ #4

"C'est inutile de trier, tout est envoyé en Asie !"

FAUX 99 % des emballages sont recyclés en France et en Europe. En fonction des matières, les emballages triés dans le Lot sont expédiés dans des usines de recyclage en France, en Espagne, en Italie et en Belgique.



VÉRITÉS ?

"On nous incite à consommer des emballages"

PRÉJUGÉ #5

FAUX ! Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Le Syded a toujours développé en priorité la prévention afin de réduire le gaspillage et la production de déchets, même recyclables. Le Syded est engagé dans des programmes de sensibilisation dans les établissements scolaires, ainsi qu'auprès des collectivités, des associations, sur les lieux touristiques et durant les manifestations sportives et culturelles...

Jetons moins ET jetons mieux ! Mais, quand un emballage est utilisé, il vaut mieux qu'il soit trié et valorisé plutôt que de finir enfoui, non ?

"Les collectivités s'enrichissent grâce au recyclage"

PRÉJUGÉ #7

FAUX ! Certaines matières comme le papier-carton ou certains métaux peuvent générer des recettes, mais la collecte, le tri et le traitement ont un coût élevé, ce qui fait que le recyclage n'est pas rentable. Il nécessite des soutiens financiers (écotaxes, subventions...).

Dans le Lot, pour schématiser, le coût du traitement des déchets recyclables (hors collecte) est financé en partie par la revente des matériaux (15 %), les subventions et soutiens des éco-organismes (55 %), et le reste (30 %) par les collectivités, et donc les contribuables (une partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

"Les industriels ne font pas assez d'efforts sur leurs emballages"

PRÉJUGÉ #9

C'EST PAS FAUX... Même si une taxe incitative qui varie en fonction du niveau d'écoconception des emballages contraint les industriels à améliorer des emballages, des progrès restent à faire.

Il faut cependant souligner les efforts des marques qui s'engagent concrètement pour créer des emballages avec moins d'impact sur l'environnement en réduisant leurs poids, en supprimant ceux qui sont superflus, en choisissant des matériaux recyclables ou compostables ou qui pourront être réemployables plusieurs fois. L'entreprise locale Andros a notamment consulté le Syded et a effectué des tests en centre de tri lors d'une phase de recherche d'optimisation de ses emballages.

Mais si, ça m'fait plaisir !



"Trier, recycler, ça n'apporte rien à la planète !"

PRÉJUGÉ #10

FAUX ! Le recyclage permet de préserver des ressources naturelles, d'économiser de l'eau et de l'énergie. Aussi, de grandes quantités d'émissions de CO₂ sont réduites : en France, c'est l'équivalent d'un million de voitures en circulation sur l'année.

De plus, ce qui est recyclé est détourné de l'enfouissement. À l'échelle nationale, 4 millions de tonnes d'emballages sont recyclées chaque année !

N'oublions pas non plus que le tri et le recyclage des déchets génèrent de l'**activité économique locale**. Sur notre département, cela représente près de 300 emplois directs, et plus de 110 000 à l'échelle nationale.

"Les emballages sont inutiles"

PRÉJUGÉ #6

FAUX ! Les emballages ont leur utilité pour de nombreuses raisons : pour des questions d'hygiène (préserver des contaminations), pour allonger la conservation, pour informer (ingrédients, allergènes, date de péremption, informations nutritionnelles...), ainsi que pour optimiser le transport, la distribution et faciliter l'utilisation au quotidien.

"Les déchets coûtent cher à cause du tri"

PRÉJUGÉ #8

FAUX c'est même le contraire !

Sans le tri et le recyclage, les contribuables paieraient beaucoup plus cher la prise en charge de leurs déchets.

Le traitement des déchets recyclables coûte 4 fois moins cher que les déchets enfouis. C'est pourquoi **le tri et le compostage sont les freins les plus efficaces pour limiter l'augmentation de la facture "déchets"**.

Sur une année, le Syded facture aux collectivités :

- 0 € par habitant pour les emballages et documents correctement triés.
- 215 €/t. (44 € par habitant) pour le transport et le traitement hors département des 37 000 tonnes de déchets du sac noir.
- 440 €/t. (10 € par habitant) pour couvrir les frais liés au double traitement des 6 500 tonnes d'erreurs de tri (déchets non recyclables triés pour rien).

* Coûts estimés sur la base des quantités traitées sur une année, conditions tarifaires 2025

Réutilisable,
recyclable et
compostable !



Oui ?

Non ?

TRIER SANS DOUTER

51 % des Français trient sans erreurs. Et vous ?

Ces réponses apportées aux questions les plus fréquentes vous rendront incollables sur le tri des déchets !



"Faut-il laver les emballages avant de les mettre au recyclage ?"

NON. Cette idée reçue a la vie dure et gaspille une eau précieuse.

Tous les emballages salis, tachés, gras peuvent être déposés dans votre bac de tri. Briques de lait ou de soupe, boîtes de pizza, boîtes de conserve, pots et barquettes : il suffit de bien les vider et d'enlever les restes alimentaires qui pourraient dégrader le contenu de votre bac de tri. Les emballages triés partent dans des usines où ils sont lavés avant d'être recyclés. Donc inutile de les laver chez vous !

"Est-ce qu'on peut imbriquer les emballages ?"

NON ! Pour assurer un bon tri mécanique et manuel, il est nécessaire de ne pas emboîter les déchets les uns dans les autres.

Un pot en plastique dans une boîte en métal ne sera pas détecté par les capteurs optiques et ne pourra pas être désolidarisé durant son parcours.



"Une bombe aérosol, ça peut aller dans le bac de tri ?"

OUI, une fois vide, si elle contenait un produit du quotidien, consommable ou d'hygiène/cosmétique ou d'entretien ménager, c'est OK pour le bac de tri (déodorant, crème Chantilly...). **NON,** s'il s'agit d'emballages de produits chimiques occasionnels de bricolage/jardinage, entretien véhicule, piscine (bombe de peinture, dégrissant, insecticide...) : ils doivent être apportés en déchèterie.



"Les pots de yaourt, ça se trie ou pas ?"

OUI ! Les petits pots vides (crèmes, yaourts, compotes...) font partie de la grande famille des emballages. Ils sont à déposer dans le bac de tri sans hésiter.



"Les mouchoirs, l'essuie-tout : c'est du papier, c'est recyclable, non ?"

PAS DU TOUT ! Au même titre que les couches et les protections hygiéniques, ces produits à usage unique ne sont pas recyclables. Le terme "papier" pour un mouchoir prête à confusion. Leurs fibres sont trop fragiles et trop souillées pour pouvoir être recyclées. En revanche, ils sont biodégradables dans un composteur.



"Un tuyau, une chaise, un jouet... ça peut aller au bac de tri ?"

SURTOUT PAS ! Les objets autres que les emballages et les documents ne doivent pas être déposés dans le bac de tri. Des "encombrants" provoquent régulièrement des pannes dans les centres de tri qui sont strictement adaptés au conditionnement des emballages et des papiers destinés aux usines de recyclage.

Articles de bricolage/jardinage, sport/loisirs, mobilier, électroménager, jouets : ces objets sont à retourner en magasin.

Lorsque vous payez une écotaxe sur un article, profitez-en ! Elles financent la reprise et le traitement de ces objets. Une chaise, un tuyau d'arrosage, un fer à repasser... Vous pouvez les faire reprendre sans frais supplémentaires par le livreur qui vous apporte votre matériel de remplacement, les rapporter en magasin ou les déposer à la déchèterie.



"Objets rechargeables : je fais quoi de ma brosse à dents électrique ?"

JAMAIS DANS LE BAC DE TRI ! Des appareils contenant des batteries au lithium ont provoqué plusieurs incendies dans des centres de tri et même chez des particuliers. En cas de détérioration ou de surchauffe, ces déchets peuvent être dangereux. Ils doivent être rapportés en magasin ou déposés en déchèterie pour être traités dans des filières adaptées.

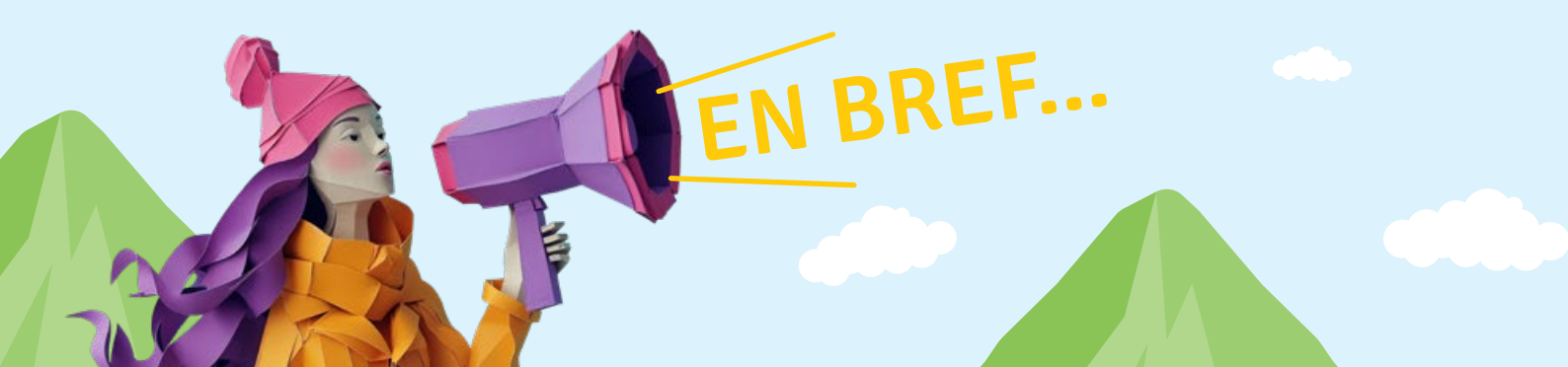


"Peut-on déposer les textiles dans le bac de tri ?"

NON ! Les vêtements ne sont pas des emballages et peuvent causer des pannes importantes dans les centres de tri (burrages, enroulements...). Ces derniers ne sont pas adaptés pour trier les textiles.

La filière de recyclage et seconde main implique de déposer les textiles et linges de maison dans les bornes présentes sur le territoire et en déchèterie. Trouvez la borne la plus proche de chez vous : www.lerelais.org





EN BREF...



VISITEZ LE CENTRE DE TRI

Saviez-vous que les écoliers ne sont pas les seuls à pouvoir venir découvrir les centres de tri du Syded ? Des visites gratuites "tous publics" sont organisées une fois par mois.

Cette visite commentée permet d'en savoir davantage sur le devenir des déchets recyclables après les avoir déposés dans le bac de tri. En plus d'un parcours à travers Valotri, l'usine de tri basée à Catus, vous aurez aussi l'opportunité d'échanger avec les agents de tri.

Réservation : visite.syded-lot.fr

LE TRI HORS DOMICILE SUR LE GRAND CAHORS

Le tri des emballages et papiers est une habitude pour la plupart des usagers à la maison. Mais en dehors du foyer, les choses se compliquent et le geste de tri s'étirole.

Pour favoriser le tri des emballages en toutes circonstances, le Grand Cahors – en partenariat avec les communes volontaires – a déployé près de 240 corbeilles "double flux". Espaces sportifs et de loisirs, parcs et jardins, rues et avenues offrent désormais la possibilité de trier ses emballages, même en dehors du domicile. C'est un pas de plus pour réduire le volume des déchets résiduels et favoriser le recyclage sur le territoire.



LE GRAND FIGEAC TESTE LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Depuis le mois de février, le Grand Figeac déploie des points d'apport volontaire (PAV) sur une partie de son territoire en lieu et place des conteneurs roulants.

L'objectif de cette évolution du mode de collecte est d'améliorer le tri et la valorisation des déchets tout en maîtrisant les coûts associés. En effet, le coût de l'enfouissement ou de l'incinération des déchets résiduels (poubelle noire) continue d'augmenter fortement.

Cette évolution de la collecte s'inscrit dans les actions préconisées du Plan stratégique lotois "déchets 2035" qui vise à moderniser le service proposé aux usagers.



Photo : Grand Figeac

Neuf communes de la vallée du Célé ont d'abord été équipées : Boussac, Brengues, Camboulit, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie, Gréalou, Marcilhac-sur-Célé, Saint-Sulpice, et Sauliac-sur-Célé.

Depuis le mois de mai, la deuxième phase du projet s'étend sur les communes de la vallée du Lot : Calvignac, Larnagol, Saint-Chels, ainsi que Cajarc, Puyjourdes, Saint-Jean-de-Laur et Salvagnac qui seront équipées cet automne.

Pour chaque point de collecte, le Grand-Figeac teste également des bornes dédiées aux grands cartons (couleur bleue) afin de ne pas saturer les bornes à emballages.

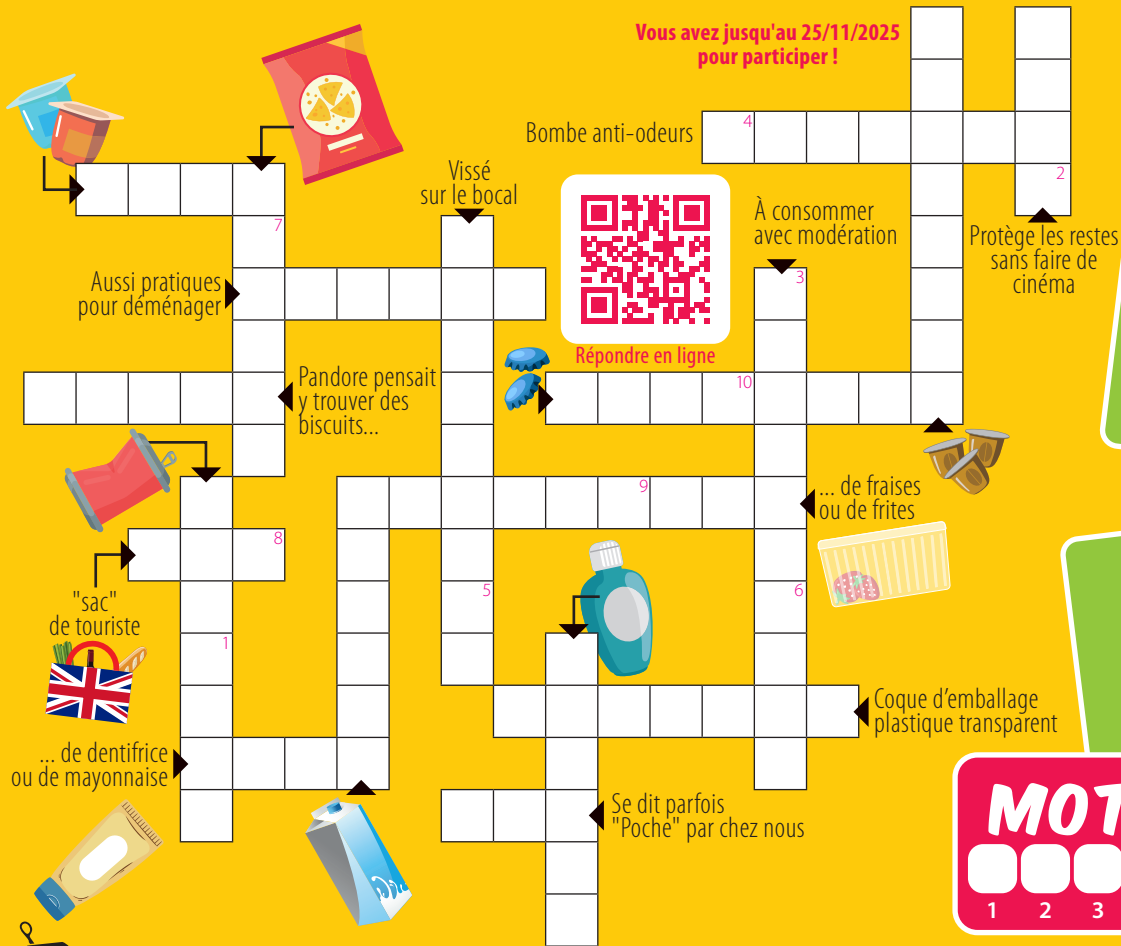
Après analyse des retours des usagers, ce nouveau mode de collecte pourra être étendu sur l'ensemble du territoire du Grand-Figeac. D'autres collectivités lotoises ont déjà commencé à déployer les points d'apport volontaire : zone urbaine du Grand Cahors et Cauvaldor.

La C. C. de la vallée du Lot et le SICTOM des Marches du Sud Quercy mènent aussi une réflexion dans ce sens.

Pour plus d'informations : grand-figeac.fr

CONCOURS DES MOTS TRIÉS

**Vous avez jusqu'au 25/11/2025
pour participer !**



Découvrez le **mot mystère**
et inscrivez-vous en ligne
pour participer au tirage au
sort pour tenter de
**GAGNER UN
BON D'ACHAT
DE 50 €**
à utiliser dans l'une des
boutiques solidaires
de nos partenaires
du réemploi :

SYDED-LOT.FR

Premier lot :
Bon d'achat de 50 €

Second lot :
Bon d'achat de 20 €

Troisième lot :
Kit "zéro déchet"

MOT MYSTÈRE

MON MINI MÉMO-TRI

EMBALLAGES

PAPIERS

DANS LE RÉCUP'VERRE

Ceux en VERRE



Bouteilles, flacons, pots et bocaux

DANS LE BAC DE TRI

...TOUS les autres



Pots, couvercles, barquettes, boîtes,
bouteilles, flacons, sachets, canettes,
aérosols, briques, dosettes...

Les DOCUMENTS



Journaux, revues, prospectus,
enveloppes, cahiers, feuilles...



INFO TRI
05 65 21 61 62
www.suded-lot.fr



DANGER RISQUES INCENDIES

Les **piles**, les **batteries au lithium** et les **objets rechargeables** ne doivent pas être déposés dans les conteneurs à déchets. Ces objets contiennent du **lithium** pouvant provoquer des incendies, y compris dans votre poubelle !

